



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 16 JAN. 2024
N°2023-158

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) du quartier du Bois-l'Abbé.
Approbation de la Charte d'insertion.**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de la signer.

Rapporteur : M. NGANDE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction de l'Urbanisme, de l'habitat et de l'économie
Service Etudes et projets urbains
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment ses articles L.5219-5, L5211-1 et suivants,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, relative à la création du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-1 et suivants et R.300-4 et suivants,

Vu le Protocole de Préfiguration des EPT Paris Est Marne et Bois et Grand Paris Sud Est Avenir, et des Villes de Champigny-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne n°585 signé le 5 février 2019,

Vu son avenant signé le 21 décembre 2021,

Vu la validation du projet NPNRU par le Comité National d'Engagement le 16 février 2022,

Vu la convention pluriannuelle de l'ANRU, signée par l'ensemble des partenaires le 26 mai 2023, et notamment les engagements pris en matière de clauses d'insertion,

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance du 6 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité – Action sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors - Condition animale, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux – Droits des femmes, émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023.

Vu le projet de charte d'insertion, ci-annexée,

après en avoir délibéré, à la majorité

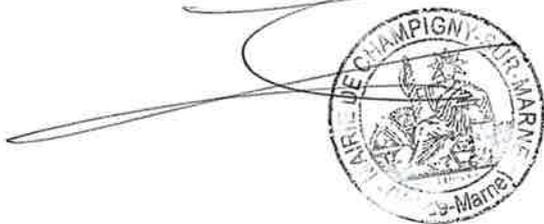
45 votes pour dont 8 procurations (Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)
2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

ARTICLE 1 : APPROUVE la charte d'insertion et ses conditions dans le cadre du projet NPNRU du quartier du Bois l'Abbé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer et modifier tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A large, stylized black ink signature of Monsieur Laurent JEANNE, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



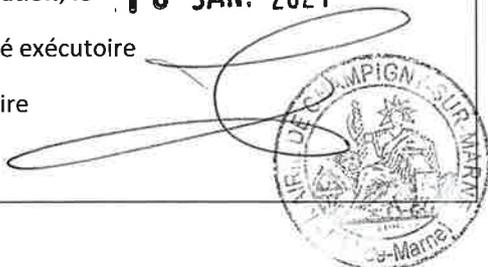
A blue ink signature of Monsieur Patrice LATRONCHE, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Transmission en préfecture, le **16 JAN. 2024**

Publication, le **16 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A large, stylized black ink signature of the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.